

## **LISTE DES DELIBERATIONS<sup>1</sup>**

### **CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023**

Délibération n°	Objet délibération	Sens du vote Approuvée / Rejetée
N°38/2023	Etablissement de la liste annuelle des jurés de la cour d'assises des Côtes d'Armor pour l'année 2024 par tirage au sort	Approuvée
N°39/2023	Personnel Communal – Demande de détachement de M. Yoann LE NEILLON Attaché Territorial Principal dans l'emploi de Directeur Général des Services – Approbation	Approuvée
N°40/2023	Subvention de fonctionnement pour deux élèves résidant à Rostrenen scolarisée en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) de Saint-Nicolas du Pélem – Approbation	Approuvée
N°41/2023	Marché de prestations intellectuelles – Marché de Maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de requalification de la rue Henri Rivoal – Autorisation donnée au Maire de signer le marché, ainsi que toutes les autres pièces y afférant	Approuvée
N°42/2023	Zones de circulations apaisées en agglomération et aménagements de sécurité en agglomération – Autorisation donnée au Maire de signer les devis y afférant	Approuvée
N°43/2023	Application de la distraction du Régime Forestier – Approbation	Approuvée
N°44/2023	Legs à la Commune de Rostrenen de Madame Léonie BERTHOU – Approbation des conditions de vente d'un terrain faisant partie de la succession – Approbation	Approuvée
N°45/2023	Convention de servitudes de passage en terrains privés d'une conduite de refoulement des eaux usées provenant de la Zone d'Activités de Gopéren en Glomel dans le cadre des travaux de mise à 2x2 voies de la RN 164 – Autorisation donnée au Maire de signer les conventions	Approuvée

<sup>1</sup> Article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le Conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal

	avec les propriétaires et de procéder à leur enregistrement par acte authentique	
N°46/2023	Conventions de servitude avec ENEDIS – Autorisation donnée au Maire ou son·sa représentant·e de signer tous les actes authentiques se rapportant à ces conventions – Approbation	Approuvée
N°47/2023	Rapport d'information – Décisions du Maire – Délégation au sens de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	Approuvée